

**Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 21 novembre 2022 à 20 heures**

Présents : LONGIS Marie-Line Maire, PHILIBERT dit JAIME Michel, VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, CHERON Elodie, MILLIAT Véronique MARIN Béatrice, JOLLAND Marie-Chantal KUHNE Pablo DUC MAUGE Pascal

Absents : JUNIQUE Mathieu, GIRAUD Pascale a donné pouvoir à PHILIBERT dit JAIME Michel  
GARCIA Brigitte PUECH Julie a donné pouvoir à LONGIS Marie-Line LANOY Julien  
Secrétaire de séance : CHERON Elodie

**Ordre du jour de la séance :**

- **Travaux Maison Renevier - Avenant n°1 pour les travaux Lot 3 de l'entreprise MRB**
- **Travaux Maison Renevier – Avenant n°1 pour les travaux du Lot 11 de l'entreprise OTIS**
- **Travaux Maison Renevier - Choix de l'entreprise pour le lot 5 Menuiseries aluminium/serrurerie**
- **Travaux de restauration de la façade occidentale – Avenant n°2 concernant la MOE**
- **Mandat de gestion pour compte de tiers avec Alpes Isère Habitat concernant les logements sis 346 rue Hector Garaud**
- **Convention de mise à disposition de locaux à l'association CASSIOPEE anciennement MADI**
- **Convention de disponibilité pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires avec le SDIS38**
- **Motion de l'AMF**
- **Renouvellement de la convention d'occupation du bureau de l'ancien maire à Dionay**
- **Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023**
- **Décisions modificatives**
- **Divers**

**1/Validation du PV de la séance du 17 octobre 2022**

Accepté à l'unanimité

**2/ Travaux Maison Renevier - Avenant n°1 pour les travaux Lot 3 de l'entreprise MRB**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le déroulement des travaux de rénovation de la maison Renevier et l'informe que le montant du marché initial de travaux doit être revu suite à la réalisation de travaux supplémentaires identifiés en plus-values. Il s'agit notamment de la découverte d'une dalle de béton armée réalisée entre le plancher bois et le sol fini non visible préalablement qu'il est nécessaire de démolir et d'évacuer.

Proposition de valider l'avenant n°1 pour un montant de 4 964 € HT portant le Marché à 272 603 € HT.

Accepté à l'unanimité

**3 / Travaux Maison Renevier – Avenant n°1 pour les travaux du Lot 11 de l'entreprise OTIS**

Mme la Maire informe également que le montant du marché initial de travaux pour le lot 11 Ascenseurs doit être revu suite à la réalisation de travaux supplémentaires identifiés en plus-values, suite à la découverte de chantier obligeant une adaptation de l'appareil, comme une réduction de la hauteur de la course de l'ascenseur.

Proposition de valider l'avenant n°1 pour un montant de travaux de 1650 € HT portant le marché initial à 27 650 € HT

Accepté à l'unanimité

**4/ Travaux Maison Renevier - Choix de l'entreprise pour le lot 5 Menuiseries aluminium/serrurerie**

Mme le Maire rappelle aux membres présents que le lot 5 Menuiserie Aluminium/serrurerie avait été déclaré infructueux. Une nouvelle consultation auprès de plusieurs entreprises a été effectuée.

**Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 21 novembre 2022 à 20 heures**

Mme le Maire soumet aux élus, le rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre représentée par le cabinet L'AUTREFABRIQUE.

Elle préconise de retenir les propositions suivantes :

<b>LOT</b>	<b>MENUISERIE-SERRURERIE</b>	<b>ENTRPRISE MIEUX-DISANTES</b>	<b>OFFRE HT PROPOSITION D'ATTRIBUTION</b>
	SERRURERIE-COUVERTURE-GRILLE DE FACADES ET DIVERS	CMS	10 072.45€
	MENUISERIE INTERIEURS	ROUSSET & FILS	11 116.04€
		TOTAL HT	21 188.49€
		TVA 20%	4 237.70€
		TOTAL TTC	25 426.19€

Accepté à l'unanimité

**5/ Travaux de restauration de la façade occidentale – Avenant n°2 concernant la MOE**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le déroulement des travaux de la façade occidentale de l'église abbatiale et précise que le chantier de restauration de la façade ouest se termine fin 2022. Dans l'attente d'une prochaine consultation, le maître d'ouvrage souhaite sécuriser l'accès du public à la façade ouest, et sollicite le titulaire pour proposer une solution de barriérage et de tunnels. La maîtrise d'œuvre en sus de ces prestations propose d'assurer les missions de dossier de consultation pour l'entreprise, le suivi de chantier et la réception des travaux pour un montant total des prestations : 9 885 € HT.

Mme le Maire informe également que la réalisation de la tranche optionnelle n°1 de travaux est abandonnée et qu'ainsi le marché ne sera pas exécuté à hauteur de 31 000 € HT. Le présent avenant tiendra compte de la déduction de ce montant ce qui porte le Marché au montant de 159 858.15 € HT.

Accepté à l'unanimité.

**6/ Mandat de gestion pour compte de tiers avec Alpes Isère Habitat concernant les logements sis 346 rue Hector Garaud**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les 7 logements sis 346 rue Hector Garaud sont actuellement gérés par Alpes Isère Habitat dans le cadre d'un bail emphytéotique avec la Commune qui arrive à son terme le 31/12/2022.

La Commune va de ce fait redevenir propriétaire de l'ensemble immobilier à compter du 01/01/2023. Etant à ce jour dans l'incapacité administrative et technique de gérer ce parc immobilier, Mme le Maire propose de conférer cette gestion à Alpes Isère Habitat, celui-ci apparaissant, de par son objet et ses structures, particulièrement apte à assurer une telle mission, dont l'étendue sera déterminée par un mandat de gestion pour compte de tiers.

Mme le Maire invite le conseil à l'autoriser à signer ce mandat de gestion.

Accepté à l'unanimité.

**7/ Convention de mise à disposition de locaux à l'association CASSIOPEE anciennement MADI**  
Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune met à disposition de l'Association CASSIOPEE le local sis 350 rue Hector Garaud 38160 St Antoine l'Abbaye faisant suite à l'association MADI.

Dans le cadre du changement d'association il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition de ce local communal afin de régler l'occupation de ces lieux entre les deux parties.

Accepté à l'unanimité.

**Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 21 novembre 2022 à 20 heures**

- 1) Versement d'une subvention de 10 000 € par la commune pour maintenir l'ouverture du centre de loisirs
- 2) Fusionner le centre de loisirs et le périscolaire, ainsi la commune prend en charge la gestion du centre de loisirs
- 3) Le centre de loisirs doit fermer ses portes au 31/12/2022

Suite à ces propositions, Mme MILLIAT propose une autre hypothèse qui consisterai en ce que la Commune récupère la gestion de la garde des mercredis dans le cadre du Plan Mercredi afin de pouvoir bénéficier des aides de la CAF et de ce fait décharger l'association Grandir ensemble qui continuerait à prendre en charge uniquement les vacances scolaires.

Après un long débat, les membres du conseil municipal sont tombés d'accord pour proposer au centre de loisirs de leur verser une subvention pour l'année 2023 allant jusqu'à 5000 € en attendant que la Commune puisse mettre en place la gestion de la garderie des enfants le mercredi.

**d- Vœux du maire**

Rappel les vœux du maire auront lieu le vendredi 13 janvier 2023 à 19h à la salle des fêtes de St Antoine.

La mondée aura lieu le samedi 14 janvier 2023 à la salle des fêtes de Dionay.

**Prochains conseils municipaux :**  
**Lundi 19 décembre – 19h00**  
**Lundi 19 janvier 2023 – 19h00**

**Signatures :**

**Maire**



**Secrétaire de séance**



**Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 21 novembre 2022 à 20 heures**

**8/ Convention de disponibilité pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires avec le SDIS38**

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal qu'au sein de l'équipe technique certains agents communaux sont également des Sapeurs-Pompiers Volontaires, qui sont amenés à quitter leur poste afin d'intervenir dans le cadre de l'exercice de missions opérationnelles notamment pour porter secours d'urgence à la population. Afin d'organiser et de préciser les conditions et les modalités de la disponibilité des agents sapeurs-pompiers volontaires (SPV) pendant leur temps de travail, elle propose de signer une convention de disponibilité avec le SDIS38.

Celle-ci permettra de règlementer les absences pour missions opérationnelles concernant les secours d'urgence, les éventuels retards de prise de fonction et le suivi des formations

Accepté à l'unanimité.

**9/ Motion de l'AMF**

Mme le Maire demande au conseil municipal de voter la motion prévue par l'Association des Maire de France pour soutenir les communes et intercommunalités face aux conséquences de la crise économique et financière. Après lecture de la motion, le conseil accepte à l'unanimité le vote de cette motion

**10/ Renouvellement de la convention d'occupation du bureau de l'ancien maire à Dionay**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler la location de l'ancien bureau occupé par dans les locaux de la mairie à Dionay, avec le locataire actuel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Accepté à l'unanimité.

**11/ Décisions modificatives**

Mouvement d'écritures comptable à valider

Accepté à l'unanimité

**12/ Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023**

Mme le Maire demande le report de cette délibération au prochain conseil municipal

**13/ Divers**

**a- Distribution journal communal Voix du Tram**

Véronique DIDIER, conseillère communale en charge de la préparation du journal informe les membres du conseil que la distribution est prévue le week-end du 17 et 18 décembre 2022.

**b- Point sur les ateliers de développement de la lecture publique**

Véronique DIDIER, conseillère et bénévole à la Médiathèque, fait le point sur le développement du réseau de lecture publique rendu obligatoire par la loi, suite à diverses réunions. Elle informe également que la gratuité d'accès aux bibliothèques a été validée par l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

**c- Point sur la situation du centre loisirs**

Véronique MILLIAT, adjointe en charge du scolaire et de la jeunesse fait état de la situation actuelle du centre de loisirs suite à la diminution du montant de la subvention versée en 2022 et à la fin de la mise à disposition de la cantinière par la commune.

Après présentation du budget prévisionnel de l'association Grandir Ensemble les recettes ne couvrent pas les dépenses.

Suite à ces constatations une réflexion sur le devenir du centre de loisirs est en discussion avec les membres représentant de l'association Grandir Ensemble qui émettent à ce jour 3 hypothèses :